



Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 22/2021 : Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner ce projet de budget, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 9 et 16 novembre 2021 et en date du 23 novembre 2021 pour en débattre en commission.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

1. Remarques préliminaires

1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2022 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

L'augmentation des charges (+1.88%) est compensée par la hausse des recettes (+2.33%), ce qui se traduit par un déficit prévu qui passe de CHF 641'678.- (budget 2021) à CHF 569'135.- pour le budget 2022.

1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2022 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration de ce projet de budget 2022. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, évolution des charges péréquatives et de leur calcul, politique d'engagement de nouveau personnel.

2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2025

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'989 habitants à fin 2021 et atteindre 3'154 habitants en 2026 (+5.5%).

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables. Cependant il est bien entendu impossible d'anticiper une date de mise en vigueur de notre nouveau plan d'affectation qui permettrait à la commune de sortir de la zone de réserve.

3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2022

L'ensemble des charges augmentent globalement de 1.88% après une hausse de 3.53% en 2021. Comme nous allons le voir ci-dessous, cette hausse est composée autant d'éléments maitrisables que de facteurs non maitrisables de la commune.

Les revenus globaux augmentent de 2.33% après une hausse prévue de 3.76% en 2021. Alors que le taux d'imposition communal ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales en général de 1.54% par rapport au budget 2021. En particulier, la Municipalité estime cette hausse des recettes sur les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2020 et supposés pour 2021. Cette augmentation est, en pourcentage, plus faible que l'évolution démographique. Les prévisions des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation sont stables par rapport au budget 2021.

Du côté des charges, la commission des finances constate avec la Municipalité une légère baisse des charges péréquatives après plusieurs années de hausse. Enfin, une nouvelle estimation des acomptes 2022 est parvenue à la commune après l'établissement de ce budget. Cette nouvelle version diminue notre facture prévisionnelle de CHF 500'905.00 par rapport aux valeurs proposées dans le budget.

Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans les secteurs « maitrisables », dont CHF 257'566 (+9.97%) pour « Autorités et personnel ». Cette hausse s'explique par la création d'un poste de travail supplémentaire. A contrario, les charges « biens, services et marchandises » diminuent d'environ 6.92% soit de CHF 258'303.- Cette baisse s'explique par des frais d'entretien réduits (routes et immeubles) ainsi que des achats réduits (mobilier, matériel, machines et véhicules).

Le coût des amortissements est également à la hausse (CHF 67'168 ou +6.69%) en raison des investissements importants consentis récemment, notamment dans les domaines eau/égouts.

4. Evolution des charges et des recettes courantes

L'enjeu principal pour le Conseil communal est de disposer d'une représentation réaliste de la situation financière de la commune en général et des enjeux spécifiques liés au budget 2022 présenté.

Définitions - pour rappel

Dépenses courantes (DC) = Autorités et personnel (30) + Biens, services, marchandises (31) + Intérêts passifs (32) + Amortissements du patrimoine financier (330) + Remboursements, participations et subventions (35) + Aides et subventions (36).

De fait, pour notre commune, les dépenses courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les amortissements du patrimoine administratif (331), les attributions sur les fonds de réserves (38) et les imputations internes (39).

Recettes courantes (RC) = Impôts (40) + Patentes et concessions (41) + Revenus du patrimoine (42) + Taxes, émoluments, produits de ventes (43) + Parts à des recettes fédérales ou cantonales (44) + Participations et remboursements (45) + Autres participations et subventions (46).

De fait, pour notre commune, les recettes courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les prélèvements sur les fonds de réserves (48) et les imputations internes (49).

5. Evolution de l'auto-financement

L'évolution de la marge d'autofinancement s'améliore par rapport au budget 2021, mais reste très faible par rapport aux années précédentes (2020, 2019 et 2018). Cette situation est problématique, notamment au vu des efforts importants auxquels il faudra encore consentir durant les prochaines années en termes d'investissements. En effet, le budget des investissements prévoit une moyenne d'investissements d'environ CHF 1'500'000.- par année pour les 4 prochaines années. Une marge d'autofinancement inférieure au montant des investissements signifie le recours à l'emprunt pour leur financement. Pire, une marge d'autofinancement négative implique le recours à l'emprunt pour financer le ménage communal

	Budget 2020	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
	-162'237	1'752'017	164'663	547'160

6. Structure du budget

6.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble environ un tiers du budget. Pour 2022, le cumul de ces 2 postes est exactement le même que le budget 2021. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que le poste 30 augmente de près de 10% alors que le poste 31 diminue d'environ 7%. Dans les faits, la hausse du groupe 30 sont dues à un nouveau poste qui sera créé à l'administration (salaire, assurances sociales et caisse de pension).

La baisse dans le groupe 31 s'explique par une baisse des achats de mobiliers et matériel ainsi qu'une baisse de frais d'entretien des immeubles et des routes.

La baisse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

L'augmentation des financements spéciaux s'explique par une attribution à la réserve du compte 81, services des eaux, ceci afin d'atteindre l'équilibre de ce poste.

L'augmentation des imputations interne est compensé du même montant dans les revenus.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2019, est la suivante :

	Budget 2022		Budget 2021		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
30 Autorités & personnel	2 839 848	14.24%	2 582 282	13.23%	257 566	9.97%
31 Biens, services	3 473 642	17.42%	3 731 945	19.12%	-258 303	-6.92%
32 Intérêts passifs	122 335	0.61%	175 592	0.90%	-53 257	-30.33%
33 Amortissements	1 006 784	5.05%	943 616	4.84%	63 168	6.69%
35 Participations	10 210 523	51.20%	10 115 944	51.84%	94 579	0.93%
36 Subventions	1 243 332	6.23%	1 196 235	6.13%	47 097	3.94%
38 Financements spéciaux	247 307	1.24%	136 241	0.70%	111 066	81.52%
39 Imputations internes	798 220	4.00%	632 458	3.24%	165 762	26.21%
Total des charges	19 941 991	100.00%	19 514 313	100.00%	427 678	2.19%

6.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2021, est la suivante :

	Budget 2022		Budget 2021		Différence	
40 Impôts	12 448 000	64.25%	12 259 500	64.96%	188 500	1.54%
41 Patentes, concessions	83 700	0.43%	83 700	0.44%	0	0.00%
42 Patrimoine	1 192 872	6.16%	1 152 343	6.11%	40 529	3.52%
43 Taxes, émoluments	2 649 788	13.68%	2 513 638	13.32%	136 150	5.42%
44 Part recettes cant.	399 520	2.06%	389 120	2.06%	10 400	2.67%
45 Remb. Collectivités	1 435 800	7.41%	1 371 000	7.26%	64 800	4.73%
46 Autres participations	287 160	1.48%	257 360	1.36%	29 800	11.58%
48 Financements spéciaux	77 797	0.40%	213 516	1.13%	-135 719	-63.56%
49 Imputations internes	798 220	4.12%	632 458	3.35%	165 762	26.21%
Total des revenus	19 372 857	100.00%	18 872 635	100.00%	500 222	2.65%

Concernant une augmentation des revenus, seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de les augmenter.

L'augmentation des imputations internes est compensée dans le tableau des charges. Il s'agit d'affectation de personnel entre départements.

Il convient encore de noter que le budget 2022 prévoit des prélèvements au fonds de réserve largement en-dessous de ceux prévus au budget 2021.

7. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart budget 2019 - 2020
42 - 43	Taxes permis de construire	81 522	80 718	80 000	80 000	0
46.4341.00	Taxes introduction égouts	132 202	113 514	107 500	92 470	-15 030
81.4341.00	Taxes introduction eau	254 401	224 075	215 000	184 940	-30 060
Total		468 125	418 307	402 500	357 410	-45 090

Excepté les impôts, une part des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 encore (environ 6% des revenus) ont diminué de deux tiers depuis. La mise en réserve de notre territoire explique bien entendu cette baisse. Ces taxes représentent aujourd'hui environ 1.85% de nos revenus. L'estimation de ces taxes est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

8. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Un poste supplémentaire va être créé à l'administration générale de notre commune, en raison d'une charge de travail toujours plus importante. Cette création se traduit par une augmentation importante de la masse salariale. La commission des finances relève malgré tout que l'augmentation des postes de travail au sein de la commune a suivi la même courbe que l'évolution de la population depuis 2010 (1 poste pour 145 habitants en 2010 pour 1 poste pour 149 habitants en 2022).
- Les frais liés au bassin de transport transmis par le canton prennent l'ascenseur. Ils passent de CHF 185'500.- en 2021 pour CHF 280'000.- en 2022. Cette augmentation de CHF 94'500.-, soit plus de 50% par rapport à 2021 n'est malheureusement pas dépendante de nos autorités puisqu'il s'agit d'un budget transmis par le canton, suivi d'une facture à payer !
- Le canton a fourni de nouveaux chiffres à la Municipalité concernant la péréquation. Les nouveaux chiffres sont les suivants : Facture sociale : CHF 3'408'831 au lieu de CHF 3'660'000 ; Péréquation : CHF 1'985'693 au lieu de CHF 2'241'900 ; Police : CHF 464'471 au lieu de CHF 458'000. La Municipalité n'a pas souhaité corriger le budget en fonction de ces nouveaux éléments par soucis de prudence.
- Il est prévu d'engager un nouveau bucheron au service des forêts ce qui se traduit par une augmentation du poste 3201-30
- Pour la première fois, les postes 451 et 452 (déchets ménagers incinérables et déchets ménagers valorisables) sont à l'équilibre selon le budget. Nous rappelons qu'il s'agit d'une obligation légale et que notre commune a plusieurs fois été rappelée à l'ordre à ce sujet.
- Les coûts d'enseignement primaire et secondaire subissent eux aussi une augmentation importante de CHF 1'832'566 en 2021 à CHF 2'062'515 pour 2022, soit une augmentation de CHF 229'949.- (+12.5 %). Cette augmentation n'est pas maîtrisable puisque les chiffres sont transmis par l'AISGE.

9. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances est d'avis que les budgets doivent être les plus réalistes que possible. Elle appelle à la vigilance et recommande de veiller à la maîtrise des charges des postes 30 et 31.

Les amendements proposés plus bas permettent de proposer un budget quasiment équilibré, malgré que nous ayons gardé une sécurité de plus de CHF 200'000 sur les nouveaux chiffres de la péréquation.

Nous sommes convaincus qu'en faisant preuve de rigueur et d'efficacité les budgets futurs pourront être plus proches de l'équilibre et plus proches des résultats finaux. Nous avons confiance en la Municipalité.

La marge d'autofinancement doit rester au centre des préoccupations. Elle s'améliore dans le budget avec les amendements proposés par notre commission. Si l'on peut maintenir ce cap on pourra envisager l'avenir plus sereinement, en diminuant l'accroissement de l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires et ainsi diminuer le risque de devoir augmenter le taux d'imposition.

10. Amendements proposés par la commission des finances

Compte tenu de l'importance du déficit proposé par le budget 2022, la commission des finances propose les amendements suivants, afin de ramener le déficit de CHF 569'135 à CHF 72'602 :

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AU BUDGET 2022			
Deficit selon budget présenté	569'135.00		
102.3011.00	24'079.00	Réduction du poste salaire des municipaux afin de revenir au montant du budget 2021	
11.3011.00	38 525.00	Réduction d'un quart de la nouvelle ressource	
1405.3526.00	88 500.00	Réduction à la participation Disren basée sur les 2 dernières années (1/2 point d'impôt)	
3201.4361.00	50 000.00	Augmentation remboursement APG et IJM pour les bûcherons	
22.3520.00	141 900.00	Réduction des acomptes de péréquation à CHF 3'248'400.-	
72.3515.03	160 000.00	Réduction de la facture sociale à CHF 3'500'000.-	
60.3511.00	-6 471.00	Augmentation charges police	
Déficit selon budget amendé	72 602.00		

102.3011.00 : la commission des finances estime que les heures de vacations des municipaux peuvent être maintenues au niveau du budget 2021.

11.3011.00 : Le nouveau poste ne sera pas occupé au 1^{er} janvier selon les discussions avec la Municipalité. De ce fait, la commission des finances estime qu'une entrée en fonction au 1^{er} avril est plus réaliste, d'où une réduction des charges d'un quart. La commission des finances ne remet pas en question la nécessité de ce nouveau poste.

1405.3526 : Même si la participation théorique de notre commune peut atteindre un point d'impôt (CHF 177'000.-), les coûts du Disren des dernières années n'a jamais atteint un demi-point d'impôt. La commission des finances souhaite un budget le plus précis possible, d'où cet amendement à ½ point d'impôt.

3201.4361 : 2 bucherons seront absents (armée et maladie). Malgré cela, la commune percevra des indemnités APG et IJM qui n'étaient pas au budget.

22.3520 : Avec l'arrivée des nouveaux chiffres émis par le canton, la commission des finances propose de budgéter un montant compris entre les 2 scénarios reçus.

72.3515.03 : Avec l'arrivée des nouveaux chiffres émis par le canton, la commission des finances propose de budgéter un montant compris entre les 2 scénarios reçus.

60.3511 : Il s'agit des nouveaux chiffres émis par le canton (augmentation de charge).

11. Conclusions de la commission

Considérant que :

- Les charges prévues par le budget après amendements sont acceptables ;
- L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- Les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé avec des charges pour CHF 19'434'539.- et des revenus pour CHF 19'361'937.- soit un excédent de charges de CHF 72'602.-

Arzier – Le Muids, le 25 novembre 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Antonio ZANCHIELLO

Didier HERMANN

Rapporteur